

et toute autre question touchant directement la sécurité maritime. Le Canada siège au Comité depuis sa première session.

Le Comité de la simplification des formalités, créé par le Conseil, se réunit une fois l'an. Y sont admis tous les États membres ainsi que les États signataires de la Convention visant à faciliter le trafic maritime international (1965). Cette convention a pour but de faciliter le transport maritime en simplifiant et en réduisant au maximum les formalités et le nombre de documents exigés à l'arrivée, au départ et pour le séjour des navires qui effectuent des voyages internationaux.

Le Secrétariat de l'OMCI se compose de 206 employés répartis dans cinq divisions et est dirigé par un secrétaire général.

Pays membres

L'OMCI compte aujourd'hui 110 membres à part entière et un membre associé. On y retrouve des pays qui possèdent une flotte, des pays qui utilisent les services maritimes et des pays en développement.

Budget et finances

Pour l'exercice de 1978-1979, le budget de l'OMCI s'établit à 12 661 300 dollars américains. Chaque État

membre verse les contributions suivantes:

- a) une contribution fixe, proportionnelle au pourcentage du budget de l'ONU correspondant à la contribution de cet État aux Nations Unies,
- b) une seconde contribution, déterminée par la jauge brute totale de la marine marchande.

En 1978, le Canada a versé à l'OMCI une contribution de 45 019 dollars américains.

Principaux programmes, exigences premières et moyens d'action

De 1978 à 1982, l'OMCI prévoit de se consacrer à l'organisation d'importants programmes relatifs à la Conférence sur la formation des équipages et à la Conférence sur les méthodes de recherche et de sauvetage, et à des travaux portant sur le statut juridique des aéroglisseurs, la responsabilité civile relative aux dommages dus à la pollution causée par des substances autres que les hydrocarbures, selon la définition qu'en donne la Convention de 1969 sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures, la récupération des épaves et questions connexes, le régime des vaisseaux en port étranger, la sécurité des nouveaux types de